



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

----- **CRÉATION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DE MEMBRES - CM/20/073**

Le Conseil Municipal est informé que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « *Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.*

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, [...], dressée par le conseil municipal ».

Que dans l'alinéa 3 de l'article susmentionné, il est précisé que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Qu'il convient de procéder, suite aux récentes élections, à la constitution de cette commission.

Que par ailleurs, il est précisé que les commissaires doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Etre âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Que par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal son avis sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article 1650 du Code général des impôts,

VU la proposition de Monsieur le Maire

DÉCIDE DE DÉSIGNER les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants suivants en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs par le directeur des services fiscaux comme suit :

Nom - Prénom	Adresse	Profession
Membres titulaires		
PICARD Michel	La Bucaille - LE TRAIT	Propriétaire d'un bois
BUSCH Micheline	956 rue Brétéché - LE TRAIT	Retraitée
JOURDAINNE Marie Paule	Résidence Nedellec Apt 33 - LE TRAIT	Retraitée
BLONDEL Jacques	La Hauteville - LE TRAIT	Cultivateur
ZOLLI Théobaldo	rue Brétéché - LE TRAIT	Ingénieur
VLC François	256 rue d'Hastings - LE TRAIT	Retraité
LAVOINNE Philippe	517 rue Maréchal Joffre - LE TRAIT	Retraité de l'agriculture
PONTY Rémy	263 rue Descartes - LE TRAIT	Retraité
MARTEL Jacques	300 rue du 19 Mars 1962 - LE TRAIT	Retraité
GARCIN André	185 rue Gay Lussac - LE TRAIT	Retraité
DUPERRON Raymonde	653 rue Jean Bart - LE TRAIT	Assistante maternelle
DUBOSQ Odile	264 rue du Maréchal Foch - LE TRAIT	Retraitée
KOMANIEKI Anne Marie	887 rue Maréchal Foch - LE TRAIT	Retraitée
LEROY Michel	153 rue Maréchal Foch - LE TRAIT	Comptable
LEGUEDE Françoise	65 Chemin des Candoux - LE TRAIT	Retraitée
GALLAY Alain	572 rue Denis Papin - LE TRAIT	Commerçant

Membres suppléants		
LOZAY Denys	5 rue Dupuich - LE TRAIT	Retraité
SOULIER Nathalie	31 rond-point Colbert - LE TRAIT	Agent communal
BILLARD Isabelle	79 rue Mermoz - LE TRAIT	Employée
MOUETTE Bruno	676 rue Maréchal Foch - LE TRAIT	Boucher
MOURIER Jean Pierre	104 rue du 19 Mars 1962 - LE TRAIT	Retraité
JOLLY Evelyne	201 rue Denis Papin - LE TRAIT	Retraîtée
MARDOC Jean Pierre	51 rue du 19 Mars 62 - LE TRAIT	Chef d'entreprise
LECLERC Jean Claude	421 rue Cdt Guilbaud - LE TRAIT	Retraité
GILLE Jean Marie	28 r Emile Bertin - LE TRAIT	Retraité
MARTIN Denis	421 rue Maréchal Galliéni - LE TRAIT	Technicien
LAVOINE Alain	200 rue Maréchal Joffre - LE TRAIT	
LACROIX Tony	463 rue Georges Clémenceau - LE TRA	Agent de sécurité
LEROY Evelyne	276 rue Sané - LE TRAT	Retraité
EDDE Laurent	19, résidence Jean Jaures - LE TRAIT	Employé Communal
LAMURE Françoise	755 rue Jean Bart - LE TRAIT	Retraîtée
CHAGUE Franck	657 rue Raymond Brétéché - LE TRAIT	Commerçant

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

